

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N°2022-01(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 13 janvier, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 30 décembre 2021

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Votants : 1

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présents : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente, Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président ; madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Rétroplanning du projet de service 2022-2026

Le Président expose :

Le projet de service du SDIS 04, adopté par délibération du CASDIS le 8 février 2017, est arrivé à son terme.

Il convient d'en arrêter un nouveau, qui aura vocation à servir de feuille de route pour le SDIS. En effet, de nombreux projets doivent être entrepris et, compte-tenu de leur ampleur et des ressources limitées du SDIS, il importe de les ordonnancer dans le temps, de manière cohérente et pragmatique. Il convient également d'indiquer clairement aux agents du SDIS la direction que la gouvernance souhaite donner à l'établissement, en tenant compte des évolutions du contexte, des impératifs opérationnels et des politiques publiques arrêtées à l'échelon départemental.

Le prochain projet de service a vocation à couvrir la période allant de 2022 à 2026, qui correspond à la durée de la mandature de l'actuel CASDIS, dont les membres seront partiellement renouvelés à l'occasion des élections municipales de 2026.

L'élaboration d'un projet de service s'appuie en premier lieu sur un constat de l'existant. Ce diagnostic est en cours de réalisation. Il se base sur les constats effectués lors des visites de la totalité des centres de secours, la plupart du temps en présence du maire et des conseillers départementaux du secteur. Il s'appuie également sur les échanges avec les autorités de tutelles, les services partenaires, les représentants du personnel et l'Union Départementale.

Les conclusions de l'évaluation périodique conduite en 2017 par l'Inspection Générale de la Sécurité Civile ont été prises en compte. Elles ont été actualisées par le suivi des préconisations réalisé lors de la mission de suivi effectuée en mai 2021.

En outre, la séance du comité de direction élargie du 15 novembre 2021 a été consacrée à l'évaluation de l'atteinte des objectifs du projet de service en cours.

Sur la base de ces constats et des orientations fixées par la gouvernance du SDIS, les prochaines étapes d'élaboration du projet de service sont les suivantes :

- 31 janvier 2022 : séance de travail du Comité de Direction consacrée à l'élaboration du projet de service ;
- 1^{er} février 2022 : consultation des organisations syndicales et de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) ;
- Du 22 au 28 février 2022 : consultation des chefs de centre dans le cadre des réunions de compagnies ;

